

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Ruyg

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

1- EHPAD / FINANCES – Approbation du compte de gestion 2017

Il convient de se prononcer sur la régularité du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

Après présentation du budget de l'exercice 2017, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et du détail des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion a été satisfait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

1°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 et considérer que le compte de gestion de l'EHPAD dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
après transmission en Sous-Préfecture

EHPAD LE HAVRE DU PAYRE
11 rue du Moulin de la cour
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tel: 02 51 00 60 54
Fax 02 51 00 29 74
Mail : accueil@lehavredupayre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Ruggy

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

2- EHPAD / FINANCES – Approbation de l'ERRD 2017

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses (ERRD = anciennement compte administratif) reprenant les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 840 568,07 €	3 004 685,94 €
Recettes	2 840 568,07 €	2 975 589,82 €
Résultat comptable		- 29 096,12 €

Résultat incorporé* : - 1 561.90 €

Résultat à affecter** : - 30 658.02 €

* Le résultat incorporé tient compte du cumul des affectations de résultat des années antérieures.

** Le résultat à affecter tient compte du cumul du résultat comptable et du résultat incorporé.

Détails par sections :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Dépenses	1 700 429,71	443 866,08	860 390,15
Recettes	1 689 696,95	437 514,31	848 378,56
Résultat comptable (-29 096.12 €)	- 10 732,76	- 6 351,77	- 12 011,59

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses 169 521.37 €

Recettes 188 886.91 €

Résultat comptable 19 365.54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide

1°) d'approuver l'ERRD 2017

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
 A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018
 La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
 après transmission en Sous-Préfecture

EHPAD LE HAVRE DU PAYRE
 11 rue du Moulin de la cour
 BP 0069
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
 Tél. 02 51 69 60 54
 Fax 02 51 69 29 74
 Mail : accueil@lehavredupayre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

Convocation du 17 avril 2018
 Nombre de membres : 13
 Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
 Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Rugy

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

3- EHPAD / FINANCES – Proposition d'affectation des résultats 2017

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter la proposition d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 avec les caractéristiques suivantes :

PROPOSITION D'AFFECTIONS DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017 :

	<u>Cpt</u>	<u>HEBERGEMENT</u>	<u>Cpt</u>	<u>DEPENDANCE</u>	<u>Cpt</u>	<u>SOINS</u>
Dépenses		1 700 429,71		443 866,08		860 390,15
Recettes		1 689 696,95		437 514,31		848 378,56

Résultat comptable (- 29 096,12 €)		- 10 732,76		- 6 351,77		- 12 011,59
Résultat incorporé (- 1 561,90€)		- 4381,69 (report à nouveau 2014 et 2015)		2 819,79 (report à nouveau 2015)		0
Résultat à affecter (- 30 658,02 €)		- 15 114,45		- 3 531,98		- 12 011,59
Propositions d'affectation (- 30 658,02 €)	1068631 Report à nouveau sur EPRD 2018 Cpt :11931	- 579,86 - 14 534,59	1068632 (reprise réserve de C. des déficits)	- 3 531,98	1068633 (reprise réserve de C. des déficits)	- 12 011,59

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide

1°) d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2017

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018

La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
après transmission en Sous-Préfecture

EHPAD LE HAYRE DU PAYRE
11 rue du Moulin de la cour
65440 TALMONT-SAINTE-HILAIRE
Tel : 02 51 30 21 74
Fax 02 51 30 21 74
Mail : accueil@lehayredupayre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Ruyg

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

4- EHPAD / FINANCES – Approbation de l'EPRD 2018

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'Etat Prévisionnel des Recettes et de Dépenses 2018 (EPRD = anciennement budget) proposé par le Conseil Départemental, dont les propositions ont été notifiées début avril 2018.

Mr Leduc, Directeur en présente les détails.

Compte de résultat prévisionnel 2018

	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Dépenses	1 628 946.19	436 085.92	785 020,85	2 850 052.96
G1 : Exploitation courante - 011	311 957.60	40 630.40	50 135	402 723

G2 : Personnel - 012	820 303.00	395 455.52	697 467	1 913 225.52
G3 : Structure - 016	496 685.59	-00	37 418.85	534 104.44
Report à nouveau intégré au budget	14 534.59			
Recettes	1 628 946.19	425 538.88	785 020,85	2 839 505.92
G1 : Produits de tarification - 017	1 597 946.19	425 538.88	785 020,85	2 808 505.92
G2 : Autres produits d'exploitation - 018	31 000	-00	-00	31 000
G3 : Produits financiers - 019	-00	-00	-00	-00
Report à nouveau intégré au budget (excédent 2016)		10 547.04		

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Emplois	
16 – Emprunts et dettes assimilées	10 000 €
21 – Immobilisations corporelles	130 696.45 €
Total dépenses	140 696.45 €

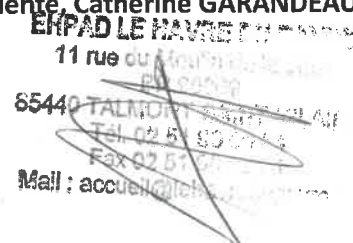
Ressources	
Capacité d'autofinancement	115 696.45 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	25 000 €
Total ressources	140 696.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de :

- 1°) voter l'EPRD 2018 ;
- 2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
 A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018
 La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
 après transmission en Sous-Préfecture



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Rugy

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

5) EHPAD / FINANCES – Tarifs journaliers 2018

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter les tarifs Hébergement et Dépendance proposés par le Conseil Départemental à compter du 1er avril 2018 :

	Rappel 2017	2018
HEBERGEMENT		
Tarif journalier	48.81	50.06
DEPENDANCE		
Groupe 1 (GIR 1 à 2)	20,48	20,06
Groupe 2 (GIR 3 à 4)	12,26	12,73
Groupe 3 (GIR 5 à 6)	5,87	5,40

Envoyé en préfecture le 02/05/2018

Reçu en préfecture le 02/05/2018

Affiché le

SLOW

ID : 085-268500600-20180502-DEL2018042405-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil d'administration décide de :

1°) voter les tarifs journaliers 2018.

2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018

La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
après transmission en Sous-Préfecture

EHPAD LE HAVRE DU PAYRE
11 rue du Moulin de la cour
65440 TALMONT-SAINTHILAIRE
Tél : 02 51 40 50 54
Fax 02 51 40 50 54
Mail : accueil@ehpad-lehavre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Rugy

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

6) EHPAD / FINANCES – Tarifs prestations 2018

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter les tarifs 2018 des prestations annexes au contrat de séjour.

Mr Leduc, Directeur en présente les détails.

TARIFS PRESTATIONS
(tarifs applicables à partir du 1/05/18)

	2017	2018
MARQUAGE DU LINGE (uniquement à l'entrée)	65,00 €	65,00 €
TELEPHONE	15 € / mois	15 € / mois

**CREATION TARIF « PRODUITS DE TOILETTE »
(option choisie sur le contrat de séjours)**

6 € / mois

RESTAURATION

Repas invité "Menu du jour"	13,00 €	11,50 €
Repas invité "Menu festif" sans vin	15,00 €	17,00 €
Bouteille de vin	6,00 €	7,00 €
Repas "abonné" (personne extérieure)	10,00 €	10,00 €
Apéritif offert par le résident en salle	15,00 €	17,00 €
Repas salariés	2,60 €	2,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

- 1°) voter les tarifs des prestations 2018.
- 2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
après transmission en Sous-Préfecture

EHPAD LE HAVRE DU PAYRE
11 rue du Moulin de la cour
65440 TALMONT SAINT-HILAIRE
Tel : 02 51 90 61 54
Fax : 02 51 90 23 74
Mail : accueil@lehavredupayre.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

Convocation du 17 avril 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Eric DANGLLOT, Michèle Da SYLVA, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Marie-Françoise GABORIT, Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT, Huguette DARIET, Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : Sonia FAVREAU, Bernadette GAUTREAU, Maxence De Rugy

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU ; Jean- Pierre AYME donne pouvoir à Huguette DARIET, Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER.

7) EHPAD / FINANCES – Montant de la caution

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter un montant fixe de la caution partie hébergement que les résidents doivent acquitter en entrant dans l'établissement. Aujourd'hui celle-ci est fixée suivant le tarif journalier en vigueur x 30 jours. Le montant de la caution est donc variable d'une année sur l'autre. Il faut donc retrouver le montant d'origine afin de bien rembourser la somme exacte.

Il est proposé d'établir une caution forfaitaire de 1 500 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

- 1°) voter la caution avec un montant forfaitaire de 1 500 euros (montant révisable par délibération)
- 2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2018
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 2/05/2018
après transmission en Sous-Préfecture

11 rue du Moulin de la cour
05 30 09
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tél : 02 51 99 22 54
Fax : 02 51 99 23 74
Mail : accueil@chavredupsyre.fr